



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 12 décembre 2024	Délibération n° 2024-12-12/10 Direction des Finances
--	--

Le 12 Décembre 2024, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 06/12/2024

ETAIENT PRESENTS (27) :

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Desrivieres Mmes Roy, Cogné, Brasset, MM. Zontone, Poisson, Mmes Oziel, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Studzinska, Delaroche, Bekare, Amédéo, Mme David

PRESENTS PAR PROCURATION (06) :

M. Deluchey à M. About, Mme Fayol Da Cunha à Mme Umnus, M. Zakaria à M. le Maire, M. Corceiro à M. Delaroche, M. Heubert à M. Studzinska, M. Duranteau à Mme Jason

ABSENTS EXCUSES (00) :

ABSENTS (00) :

SECRETAIRE : M. MARCUZZO

OBJET : Subvention de fonctionnement aux associations et au CCAS pour l'année 2025 – Versement par douzième

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2024-05-16/10 du 16 mai 2024 relative à l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations et aux CCAS pour l'année 2024,

CONSIDERANT que le vote des subventions aux associations et au CCAS pour l'année 2025 interviendra dans le courant du 1^{er} trimestre 2025,

CONSIDERANT néanmoins, que dans l'attente de ce vote, et afin de faciliter la trésorerie des associations, il convient de verser par douzième les subventions dont le montant est supérieur ou égal à 7 623€,

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20241220-DEL2024121210-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2024

H

VU l'avis de la Commission des finances locales du budget de la ville, de l'administration générale, du personnel, et des fêtes et cérémonies en date du 05 décembre 2024,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Mmes Umnus, Cogné et MM. Zontone, Dachez ayant quitté la salle et n'ayant pris part ni au débat ni au vote,

A l'unanimité,

DECIDE de verser, à compter du 1^{er} janvier 2025 et jusqu'au vote des subventions, des acomptes mensuels d'un douzième de la subvention qui lui était attribuée en 2024, à l'association « Loisirs et Culture », selon le détail ci-dessous :

Organismes	Montant de la subvention 2024
Loisirs et culture	131 335.00 €

Mmes Umnus, Jason et M. Thévenot ayant quitté la salle et n'ayant pris part ni au débat ni au vote,

A l'unanimité,

DECIDE de verser, à compter du 1^{er} janvier 2025 et jusqu'au vote des subventions, des acomptes mensuels d'un douzième de la subvention qui lui était attribuée en 2024, à l'association « ECMUDATH », selon le détail ci-dessous :

Organismes	Montant de la subvention 2024
Ecole de musique (fonctionnement)	127 692.00 €
Ecole de musique (ancienneté des professeurs)	30 000.00 €
Ecole de musique (mise en réseau des écoles)	10 380.00 €
Ecoles de musique (choral)	8 350.00 €
Ecole de musique (salaire secrétaire)	25 000.00 €

MM. Surie, Desrivières et About ayant quitté la salle et n'ayant pris part ni au débat ni au vote,

A l'unanimité,

DECIDE de verser, à compter du 1^{er} janvier 2025 et jusqu'au vote des subventions, des acomptes mensuels d'un douzième de la subvention qui lui était attribuée en 2024, à l'association « Club des Aînés de Soisy », selon le détail ci-dessous :

Organismes	Montant de la subvention 2024
Club des Aînés de Soisy	13 500.00 €

A l'unanimité,

DECIDE de verser, à compter du 1^{er} janvier 2025 et jusqu'au vote des subventions, des acomptes mensuels d'un douzième de la subvention qui lui était attribuée en 2024, aux autres associations et au CCAS, selon le détail ci-dessous :

Organismes	Montant de la subvention 2024
Tennis Club Soisy-Andilly-Margency	35 000.00 €
A.C.S.A.M Athlétisme	8 500.00 €
Football Club	24 000.00 €
A.S.T.U.S	12 000.00 €
Handball Club S.A.M	14 000.00 €

Accusé de réception en préfecture
09521860960-20241220-DEL2024121210-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2024

ACS AM JUDO	8 000.00 €
Rugby Club S.A.M	12 000.00 €
CCAS	400 000.00 €
Artisans commerçants de Soisy	10 000.00 €
Commerçants du marché	15 000.00 €
Fanfare du cercle musical de Soisy-sous-Montmorency	8 900.00 €

DIT que dans le cas d'un versement total par douzième supérieur au montant de la subvention attribuée pour 2025, le bénéficiaire devra rembourser le trop-perçu à la ville.

Le secrétaire

 Sylvain MARCUZZO



Le Maire
 Vice-président délégué du Conseil départemental,

 Luc STREHAJANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **20 DEC. 2024**

Mis en ligne et/ou notifié le : **23 DEC. 2024**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **23 DEC. 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

H